

## COMMISSION **AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES**



# UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE POUR ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU SECTEUR

### LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Isabel Lecrique, RATP 2. Clément de Villepin, Transdev 3. Pascale Ville, Transdev 4. Benjamin Raigneau, SNCF 5. Bruno Auger, Keolis 6. Alice Laffaille, UTP 7. Claude Faucher, UTP 8. Benoît Juéry, UTP 9. Magali Alexandre, SNCF 10. Yazid Outlaf, VFLI 11. Béatrice Lafaurie, SNCF 12. Philippe Le Calvez, SNCF 13. Charlène Donze, UTP 14. Virginie Dufresnoy, Europorte 15. Béatrice Hector Raugel, Thalys 16. Claire Simon, SNCF 17. Georges Ichkanian, SNCF 18. Farès Goucha, Transdev 19. Jacques Damas, Keolis 20. Jean Lagrange, UTP  
**Ne figurent pas sur la photo :** Malika Belaifa, RRT PACA; Philippe Dabancourt, Eurostar; Philippe François, Securail; Jean-Marie Joly, Keolis; Justine Lassansaa, UTP; Xavier Moulins, Getlink - Groupe Eurotunnel; Jean-Louis Onnis, RATP Dev; Anne-Sophie Renault, Eurostar; Roberto Rinaudo, Thello; Nargarajen Soobrayen, LISEA; Fabrice Tumoine, Colas Rail

Construction de la convention collective nationale, mise en place et premiers travaux des instances paritaires, ouverture à la concurrence des transports ferroviaires, sûreté... La montée en puissance des questions ferroviaires s'est concrétisée par la création de cette Commission dédiée à l'ensemble des affaires sociales du secteur.



Compte tenu de l'ampleur de la branche ferroviaire et de ses enjeux, une Commission spécifique aux affaires sociales ferroviaires a été mise en place en 2017. Le premier enjeu de cette nouvelle Commission, c'est bien sûr la poursuite de la construction de la convention collective de la branche. Elle est à l'œuvre sur ce sujet majeur en lien avec le groupe de travail permanent social ferroviaire, spécialiste des sujets techniques, et le Comité restreint social ferroviaire, qui prépare les mandats de négociation.

En 2017, le volet « formation professionnelle » de la convention collective nationale ferroviaire a ainsi été signé et les négociations du volet « classifications-rémunérations » ont débuté.

**UNE CONVENTION COLLECTIVE EN CONSTRUCTION ET DES POSITIONS PORTANT LA VOIX DE LA PROFESSION.**

Parallèlement, les instances paritaires de gestion<sup>(1)</sup> ont été installées, ce qui a permis de lancer leurs premiers travaux ; elles ont notamment établi une liste des formations accessibles au compte personnel de formation et préparé une étude paritaire sur les besoins en certification de la branche, qui sera menée en 2018.

Outre la construction de la convention collective de la branche, la Commission a continué à défendre les intérêts des adhérents de l'UTP. À cet effet, elle a rédigé et promu plusieurs positions concernant la restructuration des branches et l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires régionaux et commerciaux.

Les évolutions jurisprudentielles en matière de congés payés ou encore la prise de stupéfiants par certains salariés se sont aussi invitées au programme de travail de la Commission.

**POUR SUIVRE LES TRAVAUX SUR LA SÛRETÉ ET ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS.**

L'information et le conseil aux adhérents font partie des grandes missions de cette nouvelle Commission. À ce titre, l'UTP a publié un guide sur l'organisation du travail dans la branche et produit plusieurs analyses juridiques. Avec son homologue en charge des affaires sociales du transport urbain, elle a maintenu son focus sur la sûreté ; elle a ainsi soutenu les évolutions juridiques des textes amenés par la loi Savary-Le Roux au sein de l'atelier « Pour une mobilité plus sûre », tenu lors des Assises de la mobilité.

Parallèlement, la Commission « Affaires sociales ferroviaires » a organisé plusieurs réunions avec le SNEAS, service chargé de mettre en œuvre les enquêtes administratives sur les salariés occupant des fonctions sensibles.

Après une année 2017 très dense, les mois à venir s'annoncent tout aussi animés avec un secteur ferroviaire placé sous les feux de l'actualité. ○

*(1) Commission paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle, Observatoire prospectif des métiers et des qualifications, Section paritaire de l'Agefos-PME.*

« FOURNIR UN CADRE SOCIAL COMPLET ET AMBITIEUX À TOUTES LES ENTREPRISES ET TOUS LES SALARIÉS DE LA BRANCHE »



**2 QUESTIONS À BENJAMIN RAIGNEAU, président de la Commission Affaires sociales ferroviaires, Directeur des Ressources humaines, Groupe SNCF**

**En 2018, votre Commission doit relever de grands enjeux...**

2018 sera en effet une année cruciale. D'une part, les aspects sociaux de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire vont enrichir notre agenda social. La négociation pour finaliser la convention collective nationale doit se poursuivre afin de fournir un cadre social complet et ambitieux à toutes les entreprises et salariés de la branche. D'autre part, il nous faut réussir à faire

entendre nos positions sur les conditions sociales de l'ouverture à la concurrence du transport régional de voyageurs dans le cadre de la loi et des textes réglementaires. Il est essentiel que la profession parle d'une seule voix.

**Quels seront les autres thèmes de négociation en 2018 ?**

Pour continuer la construction de la convention collective, il nous faudra conclure la négociation du volet

« classifications-rémunérations », avant d'entamer celles des deux derniers volets : « prévoyance » et « droit syndical ». Bien sûr, nous aurons à prendre en compte les impacts de la loi sur notre calendrier et sur nos thèmes de négociation. Il nous faut accélérer pour être au rendez-vous ! Parallèlement, il faut faire vivre les instances paritaires de la branche, notamment pour progresser en matière de certification.